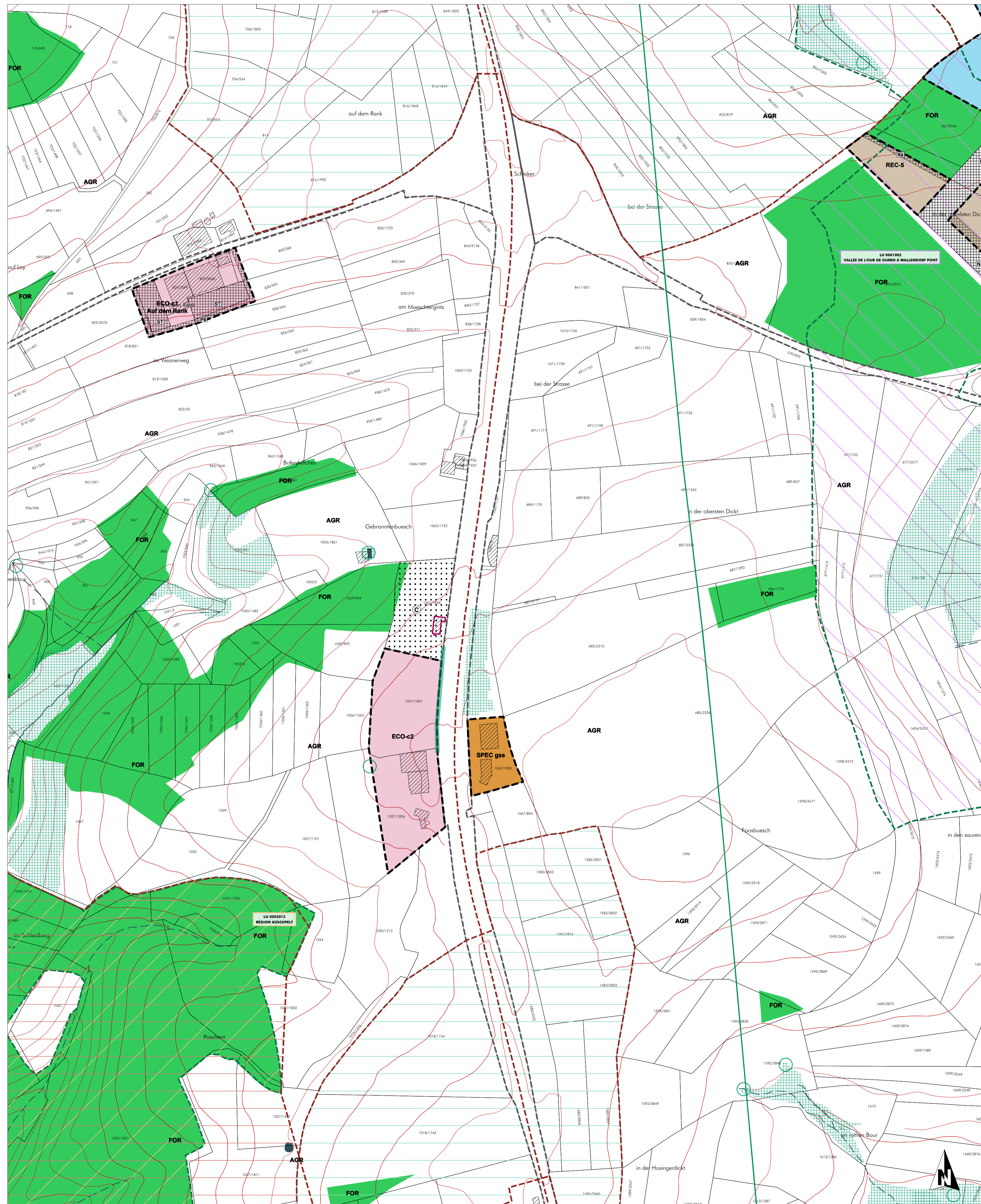


Plan d'aménagement général - Lieu-dit "Schinker" à Holzthum



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-L-ORHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant | PCN (ex 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- Délimitation de la zone verte**

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1** zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v** zone mixte villageoise
- MIX-v DP** zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r** zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP** zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-01**

Zones d'activités

- ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2** zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r** zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1** zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2** zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2** zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-4** zone de sports et de loisirs - Hosingen
- REC-5** zone de sports et de loisirs - Parc

Zones spéciales

- SPEC gss** zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap** zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca** zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC ess** zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- SPEC ac** zone spéciale "activités et commerce"

Zones de jardins familiaux

- JAR**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS		CSS	
		max.	min.	max.	min.	max.	min.

ZONE VERTE

- AGR** Zones agricoles
- FOR** Zones forestières *
- PARC** Zones de parc public
- VERD** Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ORS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- Zones d'aménagement différé**
- Zones délimitant les plans d'aménagement particuliers approuvés (délimitation à titre indicatif)**
- Zones des "servitudes urbanisation"**
 - N** servitude "urbanisation - milieu naturel" | **Na** servitude "urbanisation - Natura 2000"
 - E** servitude "urbanisation - eau" | **St** servitude "urbanisation - Stationnement"
 - P** servitude "urbanisation - paysage" | **CV** servitude "urbanisation - coulée verte"
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
 - couloir pour projets routiers
 - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
 - gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles**
 - zone de risques déboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction**

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) (MAT 02.2021)
 - Coupsures vertes "C'06 - Hosingen-Sûf & C'07 - Hoesheid-Dick" (MAT 02.2021)
 - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
 - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" (MAT 02.2021)
 - Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & Sécurisation de la N7 entre le giratoire Frühlair et le giratoire Wampenhof" (MAT 02.2021)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000 zones protégées d'intérêt national et réserve naturelle

- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)

à la protection des sites et monuments nationaux

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extreme

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotores, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/ou 20

source: habitats - PROCHROF, COL, elor-ersa
biotores - milieu ouvert MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3, elor-ersa, Förder Landschaftsbauarbeiten 2011 - 2016; contrôle en procédure avec: Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 H** Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17.20 H** Art. 17.20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

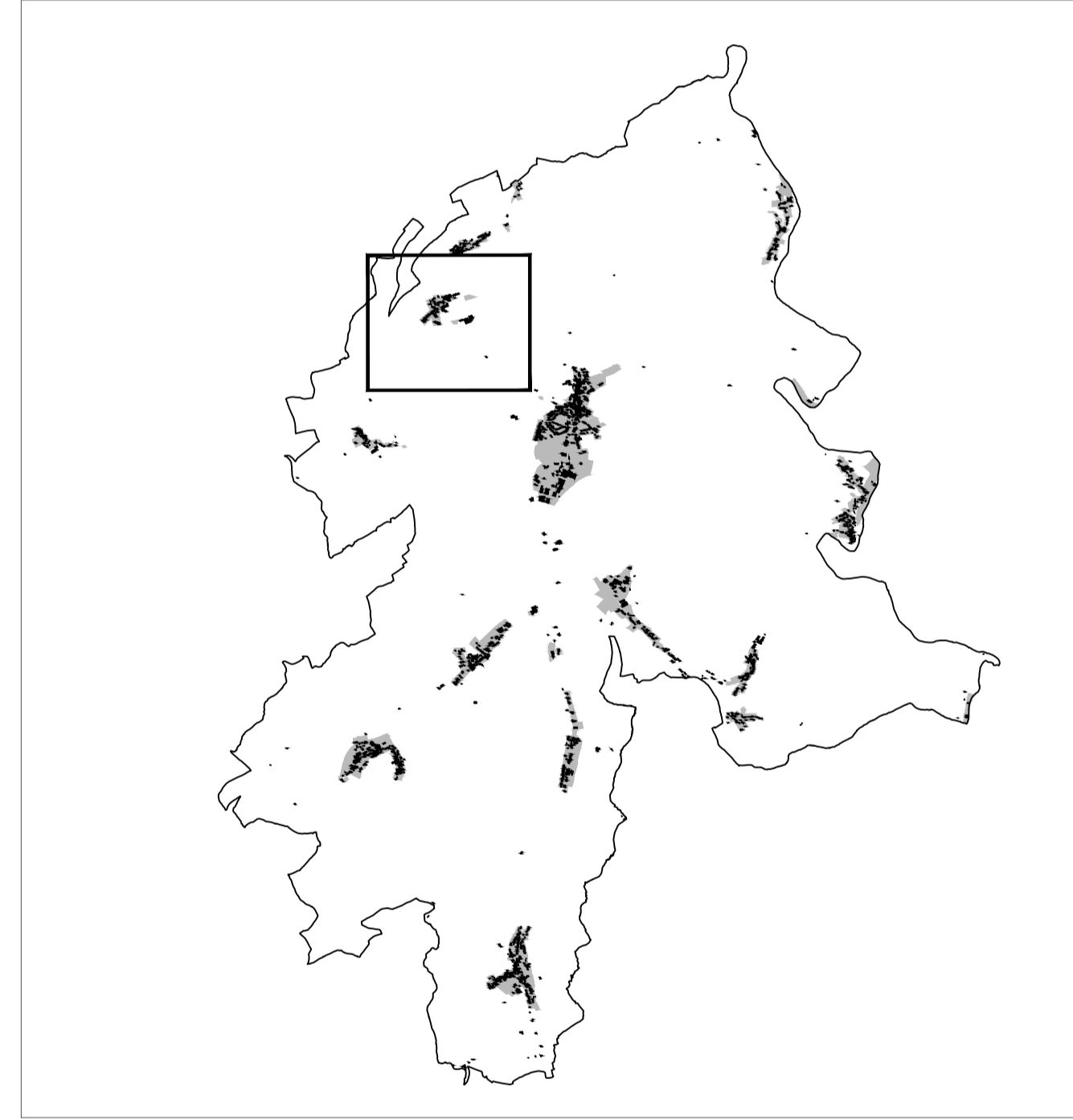
Biotores, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018

source: habitats - MELUS 2020 pour les surfaces étudiées dans le SUP
biotores - milieu ouvert MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3 2020

- Art. 17 H** Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

Lignes électriques

- à haute tension



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncept COnseil COnmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, boulevard d'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Lieu-dit "Schinker" à Holzthum

Modifications ponctuelles	Références	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dick, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022
2 Holzthum, "Auf dem Rank"	74C/029/2022	21.02.2023	23.01.2023

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208_VC2_pag_5C

Indice: C Date: 15.03.2022

Elaboré: N. Mace Contrôlé: C. Rabe Validé: U. Truffer

Chaque année avant et après les plans, Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" (MAT 02.2021) et "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Frühlair et le giratoire Wampenhof" (MAT 02.2021) sont à jour.